

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
<b>1. Approbation des appels à propositions REACT-EU FEDER Grand Est 2022</b> <b>2. Approbation des appels à propositions PO Lorraine et Massif des Vosges 2022</b> <b>3. Approbation de la maquette FEADER Grand Est relative au Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027.</b>				
08/12/2021	Communauté d'Agglomération de Forbach	Jacques KOENIG Directeur Général des Services	Avis favorable	
09/12/2021	Pôle de compétitivité MATERIALIA	Céline ESCOFFIER	Avis favorable	
13/12/2021	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	Arnaud SPET Président	<p>Les délais pour émettre un avis, fixés au 14 décembre restent néanmoins très contraints et il pourrait être utile d'étendre ce délai, ce qui permettrait une compréhension et une appropriation plus fine des documents transmis. Cela d'autant que la consultation s'est faite par voie électronique sur des adresses génériques des Collectivités.</p> <p>Malgré une enveloppe globale FEADER Grand Est 2023-2027 de presque 250 millions d'euros, je constate une évolution des répartitions des crédits plus largement favorables à l'agriculture et la forêt (en tout 185 millions d'euros environ) qu'au développement rural des Collectivités (55 millions d'euros). Les Collectivités territoriales, notamment rurales, ont néanmoins besoin d'être soutenues dans leur développement local de proximité. Et à la perspective de ces montants, s'ajoute également la question de la répartition des crédits au sein du vaste territoire que représente le Grand Est. Avec seulement 3,5 millions par an consacrés sur la période au développement rural (services ruraux et équipements de proximité, véloroutes voies vertes), je m'interroge sur la mobilisation équitable de ces crédits. Le programme passe à l'échelle de la Région Grand Est, mais l'instruction ne saurait se passer d'une clef de répartition établie à l'avance pour l'ensemble du territoire afin que des opérations soient encouragées et soutenues partout pour ne pas creuser encore les écarts entre les territoires carencés en ingénierie ou moins réactifs et les autres.</p> <p>Par ailleurs, il conviendrait aussi d'éclaircir la manière dont fonctionnera le LEADER. Aujourd'hui ce sont les objectifs des différents parc régionaux où sont situés les GAL (Groupes d'Actions locales) qui orientent la nature des opérations éligibles et l'intervention du LEADER reste limité aux périmètres des parcs (pour ce qui est de la Moselle du moins, ne sachant pas si ce fonctionnement est le même ailleurs dans le Grand Est). Le LEADER aurait une enveloppe, d'après la nomenclature proposée, de près de 7,6 millions d'euros par an, soit deux fois plus que la somme allouée aux investissements dans les zones rurales pour un périmètre beaucoup plus grand. Pourrait-on, s'il n'est pas possible de réduire la part LEADER, au moins l'ouvrir au-delà du périmètre des parcs ?</p> <p>Enfin, pour ce qui est des investissements dans les zones rurales, il n'est pas précisé si les champs d'intervention de la précédente programmation seront au moins maintenus (maisons de services, points multiservices, services de maintien à domicile pour personnes âgées et handicapées, maisons et pôles de santé pluriprofessionnels, services innovants à vocation sociale et éducative, structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, établissements ou ateliers de restauration collective, transport à la demande, systèmes de covoiturage et d'auto partage, projets innovants d'aide à la mobilité, infrastructures culturelles, équipements matériels mobiles à vocation culturelle, itinéraires de véloroutes voies vertes, restauration de vergers traditionnels, création de trames verticales, remise en état agricole de parcelles en friche, valorisation des espaces pastoraux, préservation des zones sensibles identifiées par l'agence de l'eau, études liées à l'entretien restauration/réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages) et de préférence développés (construction ou extension d'écoles, création de commerces de proximité, développement des circuits courts, création d'équipements sportifs, d'équipements touristiques...) et cela sous quelles modalités.</p> <p>Dans la pratique, la précédente programmation a contenu des subtilités contraignantes. Par exemple, les maisons de services à la population, les relais de services publics et les équipements destinés à l'accueil de l'enfance et à la jeunesse étaient éligibles au FEADER, mais ne l'étaient pas pour les communes. Il conviendrait que les modalités restent larges pour toucher un maximum de bénéficiaires. A défaut que toutes les thématiques soient couvertes par le FEADER, il serait utile de prévoir des passerelles entre FEADER et FEDER pour que certains projets puissent prétendre au FEDER quand ils ne sont pas éligibles au FEADER ou inversement. En effet, le découpage territorial entre FEDER (plus urbain) et FEADER (plus rural) peut s'avérer discriminant s'il est combiné à une répartition thématique.</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir considérer l'ensemble de ces éléments, démontrant ainsi la réalité de la concertation que vous nous avez proposée.</p>	<p>Les besoins remontés par les territoires représentant plus du double du budget alloué, il a été nécessaire de faire des choix et de déterminer des priorités dans les limites de la maquette FEADER Grand Est. A noter que cette maquette pourra être réajustée pendant la durée de la programmation en fonction de l'évolution des besoins.</p> <p>Pour la prochaine programmation, les futurs GAL LEADER pourront être portés par des Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), des Pays, des Parcs naturels régionaux ainsi que par toute autre structure portant un GAL sur la période 2014-2022 (EPCI, association).</p> <p>Le périmètre du GAL pourra comprendre toute commune hors celles relevant du périmètre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO FEDER-FJT-FSE + 2021-2027 en cours d'adoption.</p> <p>Une articulation entre le FEDER et le FEADER pour les services de base est bien prévue sur la future programmation.</p>
14/12/2021	Fibois Grand Est	Sacha JUNG Délégué général	<p>Bien qu'en hausse, l'enveloppe globale allouée aux mesures forestières reste marginale (moins de 10%) par rapport à l'enveloppe globale. Pourtant, les enjeux liés à la forêt et au bois sont cruciaux et stratégiques pour le Grand Est, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o une forêt qui couvre près d'1/3 du territoire et qui répond à des rôles économiques, sociaux et environnementaux incontournables</li> <li>o une valorisation du bois en construction et en énergie notamment qui répond aux enjeux engendrés par le changement climatique à travers des bâtiments performants thermiquement et un développement des énergies renouvelables</li> </ul> <p>- Il nous est difficile d'arbitrer le caractère suffisant ou non de l'enveloppe dédiée aux « peuplements » dans son ensemble, sans avoir de visibilité sur la poursuite ou non des aides nationales sur ce volet dans le cadre du plan de relance. En effet, si le soutien au reboisement devait se poursuivre et peut être même s'amplifier au national, le budget global annuel de 2 millions d'euros pourrait peut-être suffire partiellement, car les besoins sont colossaux. Par contre, si les aides nationales devaient diminuer ou disparaître, l'enveloppe régionale serait nettement insuffisante pour faire face à l'enjeu de renouvellement des forêts du Grand Est</p> <p>- Pour les aides à la 1ère transformation, qui ont été sorties des fonds FEADER, pour permettre un financement plus important des ETF, ce qui est nécessaire, avons-nous comme nous l'avons demandé une visibilité et une garantie que des fonds complémentaires seront bien prévus par ailleurs sur le FEDER ou les enveloppes Région, car il est aussi indispensable de soutenir ces entreprises, en plein boom d'investissement actuellement, pour faire face à la hausse des demandes de bois en circuits courts</p> <p>- Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas de visibilité sur le taux de cofinancement et la contrepartie Région des enveloppes FEADER par mesure. Il est donc difficile de juger de l'effort financier global qui sera apporté sur chacun d'entre elles</p> <p>- Enfin, la complexité effective des dossiers de demande d'aides, ainsi que les critères d'éligibilités associés, conditionneront dans la pratique, notre capacité collective à mobiliser réellement et concrètement les enveloppes prévues.</p>	<p>Les besoins remontés par les territoires représentant plus du double du budget alloué, il a été nécessaire de faire des choix et de déterminer des priorités dans les limites de la maquette FEADER Grand Est. A noter que cette maquette pourra être réajustée pendant la durée de la programmation en fonction de l'évolution des besoins.</p> <p>L'enveloppe de crédits FEADER destinés à la Forêt est en hausse par rapport à la précédente programmation.</p> <p>Les projets de la 1ère transformation, non éligibles au FEADER, pourront bénéficier d'une aide au titre du FEDER, sous réserve de satisfaire aux critères du PO FEDER-FJT-FSE+ 2021-2027.</p> <p>Les autres remarques ont bien été notées par l'Autorité de gestion.</p>

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG																																																																			
14/12/2021	DT Grand Est Office National des Forêt	Laetitia Poffet Responsable "Projets complexes" DT Grand Est - Mission Commerciale Bois et Services	<p><b>DES CONSTATS A PRENDRE EN COMPTE DANS LA PROCHAINE PROGRAMMATION FEADER</b></p> <p>Il nous paraît indispensable de rappeler la place importante que tient la forêt en région Grand Est les enjeux actuels et à venir qui concernent les services qu'elles rendent dont la production de bois éco-matériau. Les forêts sont variées au carrefour des influences océaniques, continentales et montagnardes. Elles occupent 35% du territoire et constituent une trame primordiale pour le patrimoine naturel et les paysages de Grand Est.</p> <p>Le potentiel de production forestière y est élevé et diversifié (résineux sur les massifs montagneux des Vosges et des Ardennes, feuillus de qualité dans les plaines et collines). C'est un atout économique majeur au service de la transition des territoires.</p> <p>Une autre caractéristique et particularité importante des forêts du Grand Est, près des 2/3 d'entre elles sont des forêts publiques (domaniales et communales). Elles représentent 20 % du territoire régional et apportent plus des 2/3 des volumes transformés et valorisés par la filière bois.</p> <p><b>UN CONTEXTE DIFFICILE : LES FORETS FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b></p> <p>La forêt rend des services importants qui permettent d'ores et déjà d'atténuer les effets induits par les bouleversements du climat : stockage du carbone, tampon climatique, purification de l'air...</p> <p>Face à des conditions climatiques nouvelles et pour permettre aux forêts de remplir leurs fonctions, il est nécessaire de préparer leur adaptation. Adaptations qui demanderont des moyens financiers importants et soutenus. Nous estimons qu'il s'agit d'une priorité essentielle qui pourrait être développée à travers différents aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme pour l'innovation et la recherche : permettant par exemple de tester et développer de nouveaux modes de gestion dont le recours à de nouvelles essences en reboisement.</li> <li>- Des actions d'ingénierie pour ajuster les recommandations techniques au fur et à mesure des avancées de la recherche.</li> <li>- La reconstitution des forêts endommagées par les crises sanitaires. C'est l'axe majeur, selon nous, du dispositif d'adaptation des forêts. A court terme, les capacités globales de production des forêts sont menacées notamment pour des espèces économiquement très importantes pour les entreprises de la filière notamment la construction (épicéa commun, le sapin pectiné...), alors que les besoins en matériau bois sont croissants et que l'approvisionnement dans un rayon proche en Europe sera plus difficile.</li> </ul> <p>Les besoins pour la reconstitution nécessiteront de garantir l'approvisionnement en plants. C'est un aspect important à prendre en compte en développant par exemple des contrats de culture multi - partenaires.</p> <p>Des mesures permettant de protéger les forêts et les populations face à de nouveaux risques, en particulier pour faire face aux incendies de forêts (équipement des massifs les plus sensibles selon les préconisations pour la Défense des Forêts contre les Incendies dans le sud de la France, et des actions de sensibilisation du public).</p> <p><b>UNE PREMIERE PROPOSITION DE MAQUETTE POUR LA PROGRAMMATION FEADER 2023-2027 EN DESSOUS DES BESOINS POUR RELEVER LE DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b></p> <p>Les premiers éléments de maquette concernant la forêt sont les suivants :</p> <p>Enveloppe FEADER totale Grand Est : 249.4M€ sur 5 ans soit 49.88M€/an réparties comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="376 885 1240 1027"> <thead> <tr> <th>Maquette Grand Est</th> <th>FEADER en M€</th> <th>Montants annuels</th> <th>Montants 23-27</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agriculture</td> <td></td> <td>30,49</td> <td>152,45</td> </tr> <tr> <td>Dont JA</td> <td></td> <td>7,63</td> <td>38,14</td> </tr> <tr> <td>Forêt</td> <td></td> <td>4,71</td> <td>23,56</td> </tr> <tr> <td>Innovation/formation</td> <td></td> <td>1,66</td> <td>8,3</td> </tr> <tr> <td>Développement rural</td> <td></td> <td>11,15</td> <td>55,75</td> </tr> <tr> <td>Dont LEADER</td> <td></td> <td>7,6</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Assistance Technique</td> <td></td> <td>1,88</td> <td>9,4</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td></td> <td><b>49,88</b></td> <td><b>249,40</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="600 901 1142 1011"> <thead> <tr> <th></th> <th>Activités économiques des entreprises "off farm"</th> <th>Entreprises de travaux forestiers</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="6">FORÊT</td> <td>Propriétaires forestiers</td> <td>Peuplement forestier (productif)</td> <td>1 400 000</td> <td>7 000 000</td> </tr> <tr> <td>Investissements non productifs non agricoles</td> <td>Peuplement forestier (non productif)</td> <td>1 500 000</td> <td>7 500 000</td> </tr> <tr> <td>Autres formes de coopérations</td> <td>Peuplement forestier (non productif)</td> <td>500 000</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Infrastructures forestières</td> <td>800 000</td> <td>4 000 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Coopérations forestières</td> <td>500 000</td> <td>2 500 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL FORÊT</b></td> <td></td> <td><b>4 700 000</b></td> <td><b>23 500 000</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est à noter que malgré la place importante occupée par la forêt sur le territoire de la région Grand Est (34% de la surface), l'enveloppe dédiée à la forêt ne correspond qu'à 9.4% du montant total de l'enveloppe FEADER à disposition.</p> <p>Cette enveloppe, malgré une hausse notable que nous saluons, nous paraît insuffisante au regard des investissements forestiers nécessaires à mener pour répondre aux enjeux/défis d'adaptation des forêts au changement climatique.</p> <p>En effet, les forêts du Grand-Est subissent déjà les effets du changement climatique ou de maladie. Ainsi en 2021, après une crise scolyte (sur l'épicéa) et charalrose (sur le frêne) sans précédent, nous estimons que à 18 500 ha la surface de forêts publiques à reconstituer (9000ha en forêt communale, 9500 ha en forêt domaniale).</p> <p>Sur cette surface le plan de relance va permettre la reconstitution de 4200ha sur les deux années à venir.</p> <p>Ainsi sans prendre en compte les nouvelles surfaces qui seraient impactées par le changement climatique, ni les besoins courants de renouvellement, nous estimons que sur les seules forêts communales le besoin de reconstitution s'élève à 7250ha sur les 5 prochaines années représentant un coût total de travaux minimal de l'ordre de 44M€ (36,25M€ pour la phase d'installation et 8,12M€ pour la phase d'entretien qui en découlera).</p> <p>En outre, cette enveloppe n'inclut pas les actions d'amélioration de la résilience des peuplements forestiers en place qui seraient à entreprendre dès aujourd'hui et évaluées à minima à 10M€ sur les 5 prochaines années.</p> <p>Au regard de cette première évaluation des besoins (en forêt communale uniquement), nous estimons que l'enveloppe de 2M€/an de FEADER sur les mesures en faveur des travaux sur peuplement est insuffisante au regard du besoin en investissements que connaissent aujourd'hui et connaîtront demain les forêts de la région Grand-Est.</p>	Maquette Grand Est	FEADER en M€	Montants annuels	Montants 23-27	Agriculture		30,49	152,45	Dont JA		7,63	38,14	Forêt		4,71	23,56	Innovation/formation		1,66	8,3	Développement rural		11,15	55,75	Dont LEADER		7,6	38	Assistance Technique		1,88	9,4	<b>TOTAL</b>		<b>49,88</b>	<b>249,40</b>		Activités économiques des entreprises "off farm"	Entreprises de travaux forestiers			FORÊT	Propriétaires forestiers	Peuplement forestier (productif)	1 400 000	7 000 000	Investissements non productifs non agricoles	Peuplement forestier (non productif)	1 500 000	7 500 000	Autres formes de coopérations	Peuplement forestier (non productif)	500 000	2 500 000		Infrastructures forestières	800 000	4 000 000		Coopérations forestières	500 000	2 500 000		<b>TOTAL FORÊT</b>		<b>4 700 000</b>	<b>23 500 000</b>	<p>Les besoins remontés par les territoires représentant plus du double du budget alloué, il a été nécessaire de faire des choix et de déterminer des priorités dans les limites de la maquette FEADER Grand Est. A noter que cette maquette pourra être réajustée pendant la durée de la programmation en fonction de l'évolution des besoins.</p> <p>Les éléments de contexte ont bien été pris en compte lors de la rédaction du diagnostic FEADER Grand Est fin 2019. De même, la stratégie proposée avec l'ouverture de diverses interventions permet de répondre à de nombreux enjeux de la forêt.</p> <p>Le partenariat et les acteurs de la forêt et du bois seront associés à l'élaboration des futurs dispositifs du programme FEADER Grand Est 2023-2027.</p>
Maquette Grand Est	FEADER en M€	Montants annuels	Montants 23-27																																																																				
Agriculture		30,49	152,45																																																																				
Dont JA		7,63	38,14																																																																				
Forêt		4,71	23,56																																																																				
Innovation/formation		1,66	8,3																																																																				
Développement rural		11,15	55,75																																																																				
Dont LEADER		7,6	38																																																																				
Assistance Technique		1,88	9,4																																																																				
<b>TOTAL</b>		<b>49,88</b>	<b>249,40</b>																																																																				
	Activités économiques des entreprises "off farm"	Entreprises de travaux forestiers																																																																					
FORÊT	Propriétaires forestiers	Peuplement forestier (productif)	1 400 000	7 000 000																																																																			
	Investissements non productifs non agricoles	Peuplement forestier (non productif)	1 500 000	7 500 000																																																																			
	Autres formes de coopérations	Peuplement forestier (non productif)	500 000	2 500 000																																																																			
		Infrastructures forestières	800 000	4 000 000																																																																			
		Coopérations forestières	500 000	2 500 000																																																																			
		<b>TOTAL FORÊT</b>		<b>4 700 000</b>	<b>23 500 000</b>																																																																		

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
14/12/2021	DT Grand Est Office National des Forêt	Laetitia Poffet Responsable "Projets complexes" DT Grand Est - Mission Commerciale Bois et Services	<p>Cet écart pourrait être comblé par la revalorisation de l'enveloppe globale dédiée à la forêt et par une bonne articulation entre les dispositifs disponibles au niveau régional et contribuant au soutien de l'investissement forestier.</p> <p>Compte tenu de l'importance du sujet pour les années à venir, il nous semble primordiale d'ouvrir une réflexion, début 2022, associant la profession, les services de l'Etat et ceux de la Région, afin de dimensionner et définir au mieux ce dispositif.</p> <p>Pour faciliter la mise en œuvre des mesures, les propositions non exhaustives à aborder concernent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration des taux réels d'intervention (à porter au moins à 50 % en situation normale et 70 % dans les situations de crise) afin d'assurer un plus grand effet levier.</li> <li>- une simplification des modalités de calcul des aides en s'appuyant par exemple sur les dispositifs mis en œuvre après la tempête de 1999 ou dans le cadre du plan de relance (forfaitisation), afin d'engager rapidement les opérations.</li> <li>- la prise en compte des risques liés aux incertitudes de reprise des plantations.</li> <li>- une plus grande stabilité des règles de gestion sur la durée du programme.</li> </ul>	
14/12/2021	Chambre régionale d'Agriculture Grand est	Guillaume HEYMAN Chargé d'études Equipe Politiques Publiques et Economie	<p>Dans le cadre de la consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens sur le projet de maquette FEADER relative au Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027, veuillez trouver ci dessous les remarques des Chambres d'Agriculture du Grand Est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relative satisfaction sur l'importance des fonds alloués à l'installation, pour faire face au défi du renouvellement générationnel, confirmé par le dernier RGA</li> <li>- regret sur le montant trop faible alloué aux investissements productifs "on farm", face aux besoins toujours très importants du maillon production agricole (accompagnement de la compétitivité sur les transitions et changements de pratiques, extension des zones vulnérables..., tant du côté cultures que élevage)</li> <li>- ainsi que sur les moyens pour l'irrigation collective, face aux enjeux et potentiels besoins de sécurisation pour faire face aux changements climatiques et pour le développement de la valeur ajoutée.</li> <li>- alerte sur les fonds alloués au développement rural (notamment Leader) en concurrence avec l'enveloppe agricole, et sur la difficulté à mobiliser ce type de fonds pour la principale cible rurale qu'est l'agriculture.</li> </ul>	<p>Les besoins remontés par les territoires représentant plus du double du budget alloué, il a été nécessaire de faire des choix et de déterminer des priorités dans les limites de la maquette FEADER Grand Est. A noter que cette maquette pourra être réajustée pendant la durée de la programmation en fonction de l'évolution des besoins.</p> <p>L'irrigation collective est une intervention nouvelle sur le périmètre régional ; le calibrage de l'enveloppe pourra évoluer.</p> <p>L'allocation financière sur Leader répond au règlement PSN-PAC qui prévoit de consacrer 5% de l'enveloppe financière nationale globale du FEADER à Leader, soit près de 15% des enveloppes gérées par les Régions.</p>
15/12/2021	Agence de l'eau Rhine-Meuse	Pascal VAUTHIER Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses Service Espaces Naturels et Agricoles	<p>Une des priorités majeures de l'agence est le maintien, voire le développement, des surfaces en herbe. Pour cela des outils et des moyens financiers renforcés sont mis en place dans le cadre du 11ème programme révisé (2022 à 2024), notamment pour soutenir la mise aux normes (MAN) des élevages situés dans les nouvelles zones vulnérables (+ 8 M€) ;</p> <p><b>Gestion des effluents d'élevage :</b> Pour pouvoir déployer ce programme spécifique de MAN (essentiellement sur les années 2023 et 2024) et continuer à pouvoir accompagner les dossiers « classiques » de gestion des effluents, le besoin en FEADER estimé à ce jour à 7,1 M€ apparaît insuffisant. Il faudrait viser une enveloppe FEADER à hauteur de 10 M€ sur la durée de la programmation. C'est ce chiffre qui a été pris en compte dans l'estimation des besoins globaux de MAN et qui ont conduit l'agence à réserver des enveloppes supplémentaires sur ce thème dans le cadre de la révision du 11ème programme ;</p> <p><b>Equipements de culture concourant à la transition (« matériels PCAE ») :</b> En se basant sur les dernières années écoulées, l'enveloppe prévisionnelle de 2,3 M€/an n'apparaît pas suffisante. Un besoin de 4 M€/an serait nécessaire pour garder le même rythme d'investissements, en particulier sur les matériels de gestion de l'herbe ;</p> <p><b>IAA :</b> Une enveloppe conséquente est fléchée sur cette thématique. Les dossiers « filières » actuellement soutenus par les agences et la Région, dans le cadre de l'AMI, ont-ils bien vocation à rentrer dans ce dispositif ? Si tel est le cas, on ne peut que soutenir l'attribution de FEADER sur ces projets permettant de développer des filières bas niveau d'impact où une dynamique est en train de se mettre en place. Dans le cas contraire, nous sollicitons la possibilité d'intégrer ces dossiers filières dans cette catégorie IAA ;</p> <p><b>MAE forfaitaire :</b> Il nous semble pertinent à ce stade que la MAE « bas carbone » soit déployée en priorité sur les zones herbagères comme un outil permettant de soutenir les élevages à l'herbe ;</p>	<p>Les besoins remontés par les territoires représentant plus du double du budget alloué, il a été nécessaire de faire des choix et de déterminer des priorités dans les limites de la maquette FEADER Grand Est. A noter que cette maquette pourra être réajustée pendant la durée de la programmation en fonction de l'évolution des besoins.</p> <p>Les objectifs environnementaux sont partagés par l'autorité de gestion. La mise aux normes sur les nouvelles zones vulnérables sera soutenue dès 2022 et se poursuivra sur la programmation 2023-2027.</p> <p>Les documents de mise en oeuvre de l'intervention accompagnant la méthanisation agricole ne sont pas encore rédigés. Le travail partenarial sur ces rédactions est prévu en 2022.</p> <p>L'intégration des dossiers filières dans le dispositif IAA est en cours d'expertise.</p> <p>Les autres remarques ont bien été notées par l'Autorité de gestion.</p>

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
15/12/2021	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Pascal VAUTHIER Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses Service Espaces Naturels et Agricoles	<p><b>Instrument de stabilisation du revenu (ISR) :</b> Les 1ères réflexions exposées font état de l'utilisation potentielle de ce nouveau dispositif pour soutenir la filière betterave. Concernant cette filière sur le territoire alsacien, des discussions ont été entamées pour développer une filière betterave bio. Ce nouvel outil pourrait donc être construit en visant cet objectif de production de betterave bio, permettant ainsi de croiser plusieurs objectifs et en particulier celui de la non utilisation d'herbicides sur la Nappe d'Alsace (Cf. convention ERMES). En parallèle et/ou en complément de la filière betterave, ce dispositif ISR (avec une enveloppe prévisionnelle plutôt conséquente) pourrait également être réfléchi comme un outil de soutien des élevages, et plus particulièrement ceux centrés sur l'utilisation de surfaces en herbe. Cela permettrait en outre de rendre concrète nos politiques respectives affichées de soutien à la filière élevage ;</p> <p><b>Méthanisation</b> Une enveloppe importante de FAEDER est envisagée sur ce volet. Au regard des points d'alerte régulièrement mis en avant par l'AERM (qui n'a pas signé, en l'état, la charte régionale de méthanisation), il apparaît indispensable de renforcer significativement le volet environnemental et « les bonnes pratiques » des futurs projets qui seront aidés. Ces points d'attention sont plus particulièrement, le non retournement des prairies (au profit de cultures énergétiques, telles que le maïs), la gestion raisonnée des CIVe, le non épandage de digestat sur sol nu et à l'automne, la mise en place d'un observatoire de la méthanisation et une véritable approche territoriale des projets. Nous sommes bien évidemment prêts à échanger encore plus en profondeur sur ces sujets comme cela a pu être proposé par certains de vos élus lors de la conférence sur cette thématique à l'occasion du salon AGRIMAX fin octobre.</p> <p>Pour mémoire, toutes les aides attribuées par l'AERM dans le cadre du PDR doivent bénéficier d'au moins 20% de FAEDER (modalités d'aides de l'agence votées par le Conseil d'administration). D'une manière générale, outre le volet purement financier de ces différentes mesures, nous vous invitons à continuer à nous associer à vos travaux et plus particulièrement à l'écriture des conditions d'accès et d'éligibilité qui permettront d'attribuer ces futures aides en adéquation avec les objectifs visés.</p>	
15/12/2021	Gilbert PITANCE General Manager	PPE - Filière hydrogène en Lorraine et Composite Park	<p><b>REACT EU2 Développement économique et innovation</b> - Actions éligibles : Ainsi, le soutien en aides directes au développement productif pour les entreprises les plus impactées par la crise et/ou les projets garantissant le maintien ou la création d'emplois et/ou les actions liées au domaine de la santé et/ou de la transition énergétique et/ou environnementale sera priorisé. <b>Une attention particulière sera accordée à la transition vers l'hydrogène et au stockage de l'énergie permettant de conférer à l'Europe indépendance énergétique et souveraineté technologique et stratégique . Cette attention sera portée de la même façon au développement de la formation supérieure technologique et une priorité ou un « bonus » sera donnée aux projets transfrontaliers</b> - La contribution du projet à l'atteinte des objectifs des indicateurs : <b>Prévoir une ligne spécifique sur des projets transfrontaliers liés à transition énergétique et la mobilité</b></p> <p><b>REACT EU3 TRANSITION énergétique</b> - Actions éligibles : Seront soutenues les actions permettant d'accélérer la dynamique de transition énergétique par le biais de la rénovation thermique, <b>de la décarbonation de l'industrie et de la mobilité bas carbone ainsi que du stockage de l'électricité</b> servant ainsi un double objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de relance de l'économie en mobilisant les entreprises du secteur dans la réalisation des travaux liés, notamment les projets de rénovation, de restauration ou de réhabilitation thermique des bâtiments suivants (inclusion possible d'équipements EnR en autoconsommation) : - Parc de logement social et de l'habitat des personnes en fragilité à but non lucratif, - Bâtiments publics, notamment bâtiments éducatifs (écoles, collèges, lycées, etc.), logements communaux et intercommunaux conventionnés et bâtiments qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics (bâtiments des collectivités territoriales, CCAS, bâtiments sportifs, salles polyvalentes, établissements de santé, sociaux, médicaux-sociaux et culturels, ERP, etc.). Le but est d'atteindre un niveau BBC directement ou par étape. - <b>Ajouter une ligne spécifique avec un indicateur sur la mobilité en lien avec INTERREG</b></p>	<p>Les critères de sélection figurant dans les appels à propositions visent à préciser le cadre d'intervention du programme. S'ils peuvent être plus explicites et restrictifs, ils ne peuvent diverger du cadre du programme tel que validé par le Comité de suivi.</p> <p>Concernant le développement économique et l'innovation, les actions soutenues à ce titre pourront porter sur la thématique de l'hydrogène sans qu'il soit utile de le nommer précisément. Sur ce même dispositif, les actions de soutien à l'enseignement supérieur ne pourront pas être accompagnées car non retenues dans les priorités européennes au titre de REACT-EU. Si les projets à dimension transfrontalière présenteront un intérêt manifeste pour le territoire, les aides étant déjà optimisées et mobilisées à maxima à raison du plafond réglementaire d'aides publiques, un bonus ne peut être envisagé sauf à minorer les aides consacrées aux autres projets.</p> <p>Concernant la transition énergétique, conformément aux priorités européennes arrêtées en ce domaine et à l'approbation du programme par le Comité de suivi au printemps dernier, ce volet de REACT-EU se concentre sur la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux. D'autres actions telles que celles proposées dans cette contribution pourront émerger au prochain programme FEDER-FJTJ-FSE+ Grand Est et Massif des Vosges 2021/2027. Le matériel roulant n'est pas éligible aux fonds de la politique de cohésion.</p> <p>Enfin, concernant les indicateurs, ils ne peuvent porter que sur les projets régionaux et non Interreg et ont déjà été validés par le Comité de suivi au printemps dernier.</p>